

## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2021

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 23 septembre 2021**
3. **Assermentations**
4. **A/ Préavis 2021/07 « Budget 2022 »**  
**B/ Rapport de la commission des finances**
5. **A/ Préavis 2021/08 « Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement de la commune de Vulliens pour la législature 2021-2026 »**  
**B/ Rapport de la commission des finances**
6. **Communications municipales**
7. **Nomination d'un délégué supplémentaire au Conseil intercommunal du SIEMV**
8. **Rapport des délégations (AIEJ, ASIJ, déchets carnés, SIEMV)**
9. **Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \*

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité et l'assemblée.  
La lecture de l'ordre du jour est faite.

#### 1. Appel

Sur les 86 membres du Conseil général, 53 sont présents et 20 sont excusés. Le quorum est donc atteint. Annonce du décès de Madame Claudine Etter qui était membre du conseil.

#### 2. Adoption du procès-verbal du 23 septembre 2021

**Décision :** Le PV du 23 septembre 2021 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

Deux corrections sont à noter sur les interventions de Roger Stettler :

- page 3, dernière ligne il faut lire : comptabilisée par le poste « ouvrages de génie civil et d'assainissement »
- page 4, dernier paragraphe, modification de la 2ème phrase comme suit : et le surplus des recettes doit être attribué au compte « Fonds de réserve épuration/Recettes affectées », ce fonds de réserve présentant un solde au 31.12.2020 d'environ CHF 24'000.00 n'étant pas suffisant pour cet investissement, c'est par le compte « Fonds de réserve acquisitions futures » que cette dépense sera financée, évitant ainsi un emprunt à la Commune. Les subventions viendront réalimenter ce compte, ainsi que les amortissements de l'objet, jusqu'à remboursement total de la somme empruntée au compte « Fonds de réserve acquisitions futures ».

### 3. Assermentations

Quatre personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Filipe Dos Santos
- Catia Dos Santos
- Willy Henzer
- Kayla Meyer

### 4. Préavis 2021/07 « budget 2022 »

OLIVIER HÄHNI, Syndic, présente le préavis en résumant quelques grandes lignes :

- Les entrées fiscales ont été évaluées en fonction de la baisse du point d'impôt à 74.
- La grande salle ne sera plus louée par les écoles dès la rentrée 2022.
- Le PACom devrait se terminer en 2022.
- L'achat d'un 2<sup>ème</sup> radar éducatif est prévu.
- Sécurité sociale : une partie des charges est reprise par le canton. La participation à l'APERO passe à CHF 185.00/habitant.
- SDIS Oron-Jorat : participation également en hausse en raison de la nouvelle caserne
- Station de pompage : les UV du système de désinfection doivent être remplacés.
- Nouvelle manière de présenter le budget : méthode du budget « zéro » qui a pour objectif de mettre uniquement les prévisions de dépenses en fonction des besoins.
- Résultat : excédent de revenus de CHF 19'191.00

ALAIN WERLY, Président de la Commission des finances, fait part de son rapport. La Commission relève que ce budget sur la base « zéro » a pour conséquence une diminution des charges et des recettes par rapport à 2021 et que celui-ci boucle avec un excédent de revenu de CHF 19'191.00. La Commission a examiné en détail les postes budgétaires commentés dans le préavis, notamment la dotation en personnel qui, vu les nouvelles tâches attribuées ou à attribuer, risque de ne pas être suffisante par rapport à la dotation actuelle. La Commission a également pris connaissance de la nouvelle facturation de l'électricité de la maison communale suite à l'installation de panneaux solaires. Le compte « impôts sur le revenu » est en diminution pour tenir compte du nouveau point d'impôt. Suite à la mise en exploitation du collège de Carrouge en août 2022, les comptes « écoles 352 » et « grande-salle 351 » ont été diminués en conséquence. En conclusion, la Commission des finances propose aux membres du Conseil général d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

OLIVER HÄHNI précise que le coût à l'élève reste le même et que ce n'est pas la charge de l'enseignement primaire qui va baisser mais les locations de la grande-salle et du collège qui ne seront plus louées par l'école à partir d'août 2022.

JACQUES VON HALLER : demande des explications sur la méthode du « budget zéro ». Réponse du Syndic : c'est une manière de le présenter en mettant l'accent sur les dépenses qui seront réalisées.

ROGER STETTLER : revient sur plusieurs points du préavis et demande quelques précisions/corrections :

- Sport, compte 170.352.03 : à corriger « les récupérateurs de balles »
- Forêt, compte 320.490.09 : les chiffres des imputations internes diverses sont calculés par le bousier. Le boursier effectue ce calcul sur la base de la péréquation directe au titre de compensation des dépenses thématiques.
- Travaux/routes, compte 430.314.00 : pourquoi mettre ces travaux de réfection d'un chemin forestier sur ce compte alors que les travaux de création du chemin forestier avaient été mis sur le compte des forêts ?

- Egouts 430.352.06 : cela est mal libellé. Ce ne sont pas des frais d'adhésion mais notre participation par équivalent habitant que nous payons au SIEMV et à l'AIML.
- Budget « zéro » : s'étonne que certains postes aient disparu comme par exemple les frais d'entretien machines.
- Maison communale, compte 356.312.03 : ne comprend pas comment l'électricité passe de CHF 1'000.00 à CHF 7'000.00 alors qu'avec la pose des panneaux solaires, on produit de l'électricité. Réponse de Loïc Bardet : changement dans le mode de facturation. La maison communale aura un compteur global pour l'ensemble du bâtiment, mis en place pour la Romande Energie. La commune recevra alors une facture globale qui sera ensuite refacturée aux locataires au moyen d'un décompte « électrique ». Celui-ci fonctionnera de la même manière que le décompte « chauffage ».

La Municipalité prend note des remarques.

**Décision :** le préavis 2021/07 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

5. Préavis 2021/08 « Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnement de la commune de Vulliens pour la législature 2021-2026 »

OLIVER HÄHNI, Syndic, explique qu'il existe plusieurs méthodes de calcul pour établir ces plafonds et qu'ils sont fixés à chaque début de législature. La méthode choisie est celle de l'UCV (Union des communes vaudoises) qui consiste à multiplier par 30 la marge d'autofinancement en lien avec les emprunts qui sont généralement amortis sur 30 ans. La dette actuelle se monte à CHF 2'982'500.00. La Municipalité propose de fixer le plafond d'endettement à 7 mio. Le Syndic rappelle qu'il est très difficile de remonter ce plafond en cours de législature car si cela devait être le cas, le Conseil d'Etat devrait alors donner son autorisation en examinant la situation financière de la Commune. Le plafond de cautionnement concerne la couverture de nos quotes-parts aux associations intercommunales dont la commune fait partie. Sur recommandation de l'UCV, il peut se monter à 50% du plafond d'endettement ce qui correspond à 3.5 mio, ceci permettant de couvrir ces quotes-parts. Pour terminer, le tableau des investissements indique les projets pour cette législature. Programme ambitieux avec la rénovation du couvert de la grande-salle., la réaffectation des 2 classes du collège, les chemins programme AF (améliorations foncières) sur 15 ans, trottoir et canalisations sur la 2<sup>ème</sup> partie de la Route du Village et la déchetterie. Total des investissements CHF 3'450'000.00. Les 3 mio de dettes actuelles et le total de ces investissements sont donc largement couverts par le plafond de 7 mio.

ALAIN WERLY, Président de la Commission des finances, fait part de la lecture du rapport et propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

**Décision :** le préavis 2021/08 est accepté à la majorité moins 2 abstentions.

6. Communications Municipales

***Loïc BARDET***

Maison communale : des échafaudages ont été montés pour l'installation des panneaux solaires. Les travaux devraient être terminés d'ici la fin d'année.

SDIS Oron-Jorat : quelques changements au sein de l'état-major. Marc Platel qui a terminé son mandat, est remplacé par Yannick Arnould. Pour notre région, Vulliens, Vucherens, Ropraz et Corcelles-le-Jorat, c'est Gabriel Chauvet qui a remplacé Sébastien Cherpillod.

Paroisse : la région Broye est découpée en trois groupes, Basse-Broye, Centre-Broye et Haute-Broye. Vulliens est rattachée à la paroisse Oron- Palézieux, région Haute-Broye.

Vente de sapins de Noël : aura lieu samedi 11 décembre à l'ancien local du feu.

#### **GAËL MANIGLEY**

Transports publics : avec le changement d'horaire du 12 décembre prochain, il n'y aura plus que 2 bus de nuit, l'un à 1h30 et le suivant à 3h30. Ils partiront depuis la gare de Lausanne.

Chemin de la Planche : des travaux de réfection auront lieu au premier semestre 2022 à la suite d'un affaissement du terrain.

PATRICIA DUMAS constate que l'offre des transports publics s'est réduite avec le nouvel horaire. Il n'y a plus que 2 bus par heure depuis Praz-Botsard en direction des Croisettes. En effet, le 362 passera toutes les 30 minutes avec comme terminus les Croisettes et le 365 passera aussi toutes les 30 minutes mais avec comme terminus la Sallaz, le trajet n'étant pas le même.

#### **RAPHAËL LANFRANCHI**

Déchetterie : la Municipalité recherche un surveillant pour les samedis à partir du 1<sup>er</sup> janvier. A partir du 5 janvier 2022, les horaires du mercredi changeront avec l'ajout d'une heure, de 16h à 17h, réservée uniquement aux agriculteurs et aux entreprises avant l'ouverture pour les particuliers de 17h à 19h. Les horaires du samedi resteront inchangés uniquement à l'usage des privés.

Déchetterie nouveau projet à la STAP : une rencontre a eu lieu avec le service Cantonal, DGTL et la Commune de Vucherens. Aux yeux de la DGTL, le projet ne correspond pas aux critères de l'emprise sur les SDA (surface d'assolement) ainsi que le fait qu'il soit situé hors de la zone à bâtir. Cependant, à l'issue de la révision du plan directeur cantonal, les zones SDA du Canton pourraient être requalifiées en zone agricole sans SDA. Le projet de déchetterie intercommunale à la STAP permettrait à la commune de proposer la parcelle de 2'500 m<sup>2</sup> contiguë à la déchetterie actuelle pour une qualification en SDA et ainsi compenser en partie la perte de surface. Une lettre mentionnant nos arguments a été adressée à la Conseillère d'Etat, Christelle Luisier.

PACOM : le projet de la déchetterie doit être intégré sur le PACOM et il sera modifié ou maintenu selon la réponse de Mme Luisier. En conséquence, la mise à l'enquête publique ainsi que la séance d'information publique auront lieu d'ici fin mars, suivi d'un conseil extraordinaire pour l'approbation du PACOM et la levée des éventuelles oppositions.

MIREILLE IMMER revient sur le projet de la déchetterie à la STAP et estime que les chemins d'accès devraient être élargis. Réponse : diverses solutions ont été prévues dans le projet.

PATRICIA DUMAS trouve le délai de 1-2 jours entre la séance d'information publique et la mise l'enquête publique très court. Réponse : dès que la mise à l'enquête démarre, il reste 30 jours pour faire d'éventuelles oppositions.

#### **OLIVIER HÄHNI,**

Déchetterie : il précise que l'investissement prévu de CHF 400'000.00 a été divisé de moitié grâce à l'avantage de faire une déchetterie communautaire avec la Commune de Vucherens.

ASIJ : les travaux de construction du nouveau collège Gustave Roud avancent toujours bien et les délais sont maintenus.

Gamache lumineuse : cadeau offert par la Municipalité à chaque ménage, le but étant de rendre visible les personnes qui marchent au bord de la route, surtout pour les jeunes qui vont en direction de la Halte. **SOYEZ visible** en cette période de l'année.

Règles COVID : à la suite des nouvelles directives du Conseil Fédéral, le masque doit être porté dans les endroits à forte affluence. Pour le moment, cela ne sera pas exigé à la déchetterie. Pour les fenêtres de l'Avent qui se passeraient à l'intérieur, il est de la responsabilité de chacun de respecter les règles.

Personnel communal : Merci à Gilbert Thonney, responsable de notre déchetterie depuis 18 ans. Il prend sa retraite au 31 décembre. Remerciements et applaudissements de l'assemblée. Rappel que la Commune recherche un remplaçant payé CHF 30.00/h. Une pensée va spécialement à notre employé communal, Jean-Philippe Chappuis, dont l'arrêt maladie se prolonge.

Enfin pour terminer, le Syndic souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année et adresse ses meilleurs vœux de santé à tous et toutes ainsi qu'aux familles de chacun.

#### **GARY CHERPILLOD**

PACom : revient sur le délai des 1-2 jours entre la séance et la mise à l'enquête. L'idée était que les personnes concernées par le PACom aient toutes les informations du Canton et de la Municipalité dans le même laps de temps.

Eaux : la source du Crottet donne 140 L/min. ce qui suffit pour subvenir à nos besoins et même d'en vendre 50 m<sup>3</sup> à l'AIEJ. Pour mémoire, elle était à 600 L/m au printemps. Les analyses d'octobre étaient en ordre sauf un taux de silice un peu trop élevé qui provient de la molasse dans nos sous-sols.

Forêts : les coupes et les éclaircies ont été réalisées dans d'excellentes conditions. De nouvelles plantations ont eu lieu sur une parcelle avec des essences rares (cormier et alisier) et sur l'autre parcelle avec du « douglas ». Pour information, des subventions peuvent être obtenues en cas de suppression de haies de « laurelle ou laurier cerise ». En effet, ces plantes sont considérées comme des espèces non indigènes d'où une subvention pour les éliminer.

JACQUES PICHON demande si les frais occasionnés par les inondations survenus par refoulement du collecteur communal seront remboursés par la Commune. Réponse : non et aucun privé n'a été indemnisé par la Commune.

#### **7. Nominations d'un délégué supplémentaire au Conseil intercommunal du SIEMV**

Jean-Pierre Meyer se présente et est élu tacitement sous les applaudissements de l'assemblée.

#### **8. Rapport des délégations**

##### AIEJ, par Yvan Cherpillod :

- Le Comité Directeur a décidé cette année d'attribuer à chaque commune une représentation avec un délégué. Auparavant les petites communes étaient représentées par un siège pour 2 communes.
- Les dernières mises au point concernant les travaux liés au réservoir « Montagne du Château » ont été finalisés et ces travaux pourront commencer en début d'année.

- En 2022, le Comité Directeur devra s'attaquer au plan directeur qui avait été repoussé depuis de nombreuses années pour des raisons pratiques et économiques. Il devra également se pencher sur la révision des statuts.

ASIJ par Stéphanie Lanfranchi :

- L'ASIJ s'est réunie à 4 reprises.
- 17 février : le préavis pour une demande de crédit de CHF 160'000.00 afin de transformer le galetas du collège de Servion a été accepté.
- 16 juin : deux autres préavis ont été votés et acceptés, le premier concernant le règlement du conseil d'établissement et le second concernant les comptes avec leur représentation et les différents rapports.
- 29 juin : séance d'assermentation pour la nouvelle législature. Notre Syndic, Olivier Hähni est nommé vice-président du comité directeur. Les Municipaux présents sont Gaël Manigley et Gary Cherpillod. Nos déléguées du Conseil sont Sandra Hähni qui a été élue à la commission des finances et Stéphanie Lanfranchi.
- 22 septembre : le préavis no 4 concernant le budget a été présenté, commenté, voté et accepté
- Les préavis 5 à 10 concernant toutes les autorisations de début de législature ont également été passés en revue.
- Travaux du collège de Carrouge : les délais sont tenus et la rentrée s'y fera en août 2022 comme prévu.

Déchets carnés par Erika Henrioud Nicod :

- Une seule réunion par année :
  - Les panneaux solaires ont finalement pu être installés sur le toit du bâtiment et sont en fonction depuis juin.
  - Un remplaçant a été trouvé malgré les difficultés pour le dénicher.

SIEMV par Pierre-Alain Dumas :

- Administration : le budget 2022 a été validé
- Travaux : divers travaux d'entretien ont été effectués ainsi que diverses reprises de collecteurs devant se connecter au réseau du SIEMV.
- Employé : Frédéric Pirkheim a réussi ses examens de ESTI et a obtenu son autorisation pour travaux électriques. En 2022, il suivra une formation de stepiste et dans ce cadre, il doit travailler 2 jours par semaine dans une « step » en activité. Il sera à Lucens. Remerciements pour son engagement et pour le maintien de l'ordre de la « stap » de Vulliens.
- Assermentation : la cérémonie de la constitution de EMB et l'assermentation de ses membres ont eu lieu le 16 juin. Les membres du SIEMV ont été assermenté le 30 juin à Vulliens pour la nouvelle législature.
- Rappel : merci de ne pas jeter dans les toilettes les masques, lingettes humides, coton-tige, serviettes hygiéniques, litières pour chats, médicaments. En effet, cela cause beaucoup de dégâts dans les « steps » et occasionne des réparations et des frais supplémentaires.

9. Divers et propositions individuelles

ERIKA HENRIOD NICOD fait part d'une réflexion. Le réchauffement climatique étant de plus en plus une réalité, il faut sortir urgemment des énergies fossiles. Pourquoi ne pas installer du biogaz pour produire notre propre électricité/énergie en collaboration avec la Commune, l'Etat

et les agriculteurs ? Cette installation avec 3 fosses pourrait être prévue sur le site de la déchetterie actuelle. Un projet communal à ce sujet mériterait une réflexion.

RAYMOND WEBER rappelle qu'un marché de noël a lieu à la Cassine tous les samedi/dimanche de 10h à 16h jusqu'au 19 décembre.

STEVE SCHORDERET revient sur les transports publics et estime qu'au contraire, l'offre s'est étendue avec une cadence à toutes les 15 minutes depuis Vulliens et qu'il faut le relever.

FRANCIS NICOD annonce le loto de la Jeunesse qui aura lieu le 20.02.2022.

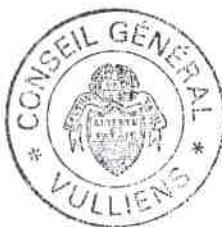
YANN PERRET annonce les dates des conseils 2022 :

- conseil extraordinaire, date encore à définir
- jeudi 23 juin 2022
- jeudi 29 septembre 2022
- vendredi 9 décembre 2022.

En conclusion, il souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année. La séance se termine à 21h45.

---

  
YANN PERRET, Président



---

  
CAROLINE DUTOIT, secrétaire